

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 septembre 2019 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Michel Croteau, Maire
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Clément Gignac, conseiller
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Jacques Tessier, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE: Mme Vivian Viviers, directrice générale

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 10 août 2019 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale ;
7. Rapport de la directrice générale :
 - a. SPCA – chiens dangereux ;
 - b. Dommages causés par les camions de livraison ;
 - c. Demande de révision Les Servites de Marie ;
 - d. Mise en demeure Morin-Bouchard ;
 - e. Règlement du dossier déneigement et rapport des déficiences ;
 - f. Appel d'offres pour réfection des ponceaux et pavage ;
 - g. Réclamations d'assurances ;
 - h. Portes ouvertes, le dimanche 13 octobre 2019 de 10h00 à 16h00 ;
8. Demande de dérogation mineure pour le 638, chemin Thomas-Maher ;
9. Rapport du Club Nautique St-Louis ;
10. Autres sujets ;
11. Période de questions
12. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter avec l'ajout des deux points suivants à l'item 10, « Autres sujets » :

- a) Cardio Choc;
- b) TECQ 2019-2023;

Il est toutefois suggéré d'entendre immédiatement M. Éric Bilodeau et Mme Karyn Brouillette qui doivent présenter le Rapport du Club Nautique pour l'été 2019 mentionné au point 9 de l'ordre du jour.

CA-091-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec les ajouts mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

9.- Rapport du Club Nautique St-Louis

M. Éric Bilodeau et Mme Karyn Brouillette font la présentation du Rapport du Club Nautique St-Louis pour la saison estivale 2019 et déposent leurs besoins et recommandations pour l'été 2020.

CA-092-2019 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité le Conseil prend acte du rapport du Club Nautique St-Louis.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 août 2019

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 19 août 2019.

CA-093-2019 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 août 2019 est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

-
- Liste des comptes payés pour le mois d'août 2019 ;
 - Conciliation bancaire au 31 août 2019 ;
 - Rapport budgétaire pour le mois d'août 2019.

CA-094-2019 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois d'août 2019 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de septembre 2019.

CA-095-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport des l'inspectrice municipale

Mme Viviers mentionne aux membres du conseil que pour le mois d'août 2019, elle a émis 12 permis et certificats pour un montant total de 868 550 \$, pour un total de 2 451 375 \$.

CA-096-2019 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers dépose la correspondance reçue :

- Lettre de la MRC de la Jacques-Cartier pour le don de livres dans le cadre de la Célébration Patrimoine;

a) **SPCA – chiens dangereux**

M. Croteau mentionne qu'il y a des gens au lac qui laissent leurs chiens en liberté. Il y a eu deux incidents qui nous ont été rapportés concernant des chiens. Mme Viviers doit rencontrer la directrice de la SPCA pour l'application du Règlement harmonisé et prendre une entente également car plusieurs citoyens nourrissent également les chats errants.

b) Dommages causés par les camions de livraison

M. Croteau mentionne qu'à plusieurs endroits, les camions de livraison endommagent les accotements lors de livraison de matériaux de construction. Il faudrait aviser les propriétaires que ces dommages pourraient leur être imputables et d'en informer leurs entrepreneurs.

c) Demande de révision Les Servites de Marie

Mme Viviers informe les membres du Conseil que Les Servites de Marie ont fait une demande de révision auprès de l'évaluateur Altus afin de considérer leur propriété comme exempt de taxes municipales puisqu'il appartient à une institution religieuse. Nous avons transmis le dossier à notre procureur.

d) Mise en demeure Bouchard

Mme Viviers informe les membres du Conseil que suite à l'envoi d'une mise en demeure, les propriétaires n'ont pas régularisé la situation et qu'en conséquence, un constat d'infraction a été émis pour transmettre le dossier à la Cour municipale de St-Raymond. Nous attendons les directives de la Cour.

e) Règlement du dossier Hôtel de ville : déneigement et rapport des déficiences

Une rencontre a eu lieu avec l'entrepreneur, le Maire, la directrice générale, le conseiller M. Jacques Tessier et la conseillère Jocelyne Boivin pour constater les déficiences à corriger et régler le dossier de réclamation relié au déneigement de l'hiver 2018-2019. Les parties en sont venues à une entente et les déficiences seront corrigées d'ici la fin septembre.

f) Appel d'offres pour la réfection des ponceaux et pavage

Mme Viviers informe les membres que les appels d'offres ont été lancés en ce qui concerne la réfection des ponceaux et pavage et une rencontre doit avoir lieu demain avec la firme WSP pour l'octroi des contrats. Les travaux devraient être effectués vers le 10 octobre prochain.

g) Réclamation d'assurances

Mme Viviers informe les membres qu'une réclamation d'assurances avait été déposée suite à un accident survenu sur le chemin Thomas-Maher en juin dernier, occasionnant des dommages matériels à une voiture. Ce dossier avait été fermé puisqu'il n'y avait pas eu de suivi. Par la suite, l'assureur de la plaignante a réouvert le dossier et demandé des documents supplémentaires que nous avons transmis. Notre assureur nous fera le suivi de ce dossier.

h) Portes ouvertes, le dimanche 13 octobre 2019, de 10h00 à 16h00

Une journée Portes Ouvertes se tiendra à l'Hôtel de Ville le dimanche 13 octobre 2019, de 10h00 à 16h00 pour permettre aux résidents et visiteurs qui le désirent de visiter nos nouveaux locaux. Des avis seront publiés sur notre site web et l'infolettre et un courriel sera également transmis à ceux qui nous ont divulgué leur adresse courriel.

CA-097-2019 Sur proposition de M. Clément Gignac, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte de la correspondance remise et du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ**8. Demande de dérogation mineure pour le 638 chemin Thomas-Maher**

La demande de dérogation mineure de la propriétaire du 638, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph est soumise pour approbation:

Considérant que la propriétaire fait une demande de dérogation mineure pour la réfection des fondations du bâtiment qui se situe partiellement à l'intérieur de la bande de protection riveraine du lac de 15 m. de la ligne des hautes-eaux du Lac-Saint-Joseph et jouissant de droits acquis, dérogeant ainsi à l'article 165 du Règlement de zonage 2017-250;

Considérant que cette demande doit recevoir l'acceptation du Conseil municipal, conformément aux dispositions du règlement numéro 2010-213 régissant les dérogations mineures;

Considérant que sur recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil avait demandé à la propriétaire de nous présenter un nouveau plan par étapes et de nous démontrer différents scénarios puisqu'en faisant une nouvelle fondation, il perdrait son droit acquis ;

Considérant que la propriétaire a soumis un nouveau plan par étapes tel que demandé ;

CA-098-2019 En conséquence, sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil accorde la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉ**10.- Autres sujets****a) Cardio Choc**

M. Yvan Duval présente aux membres une proposition reçue pour l'achat d'un défibrillateur cardiaque qui pourrait servir tant pour l'Hôtel de Ville que pour le Club Nautique St-Louis. Après discussion, il est convenu de procéder à l'achat d'un défibrillateur en début d'année 2020 puisque cette dépense n'était pas prévue au budget 2019.

CA-099-2019 En conséquence, sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise l'achat d'un défibrillateur en début d'année 2020 puisque cette dépense n'était pas prévue au budget 2019.

ADOPTÉ**b) TECQ 2014-2018 et 2019-2023**

Mme Viviers mentionne aux membres du Conseil qu'ils doivent soumettre leurs projets pour déposer une demande auprès de la TECQ 2019-2023 qui nous accorde un montant de subvention de l'ordre d'environ 625 000 \$.

De plus, suite au choix des projets soumis aux membres du Conseil municipal, une demande d'approbation sera transmise au MAMH.

De plus, il faut faire la demande de subvention pour le reste des travaux de l'Hôtel de Ville puisqu'il nous reste environ 255 000 \$ à recevoir.

CA-100-2019 En conséquence, sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à procéder à la préparation et la signature des documents requis pour l'obtention du solde pour les travaux de l'Hôtel de Ville ainsi que la présentation de projets pour approbation par le MAMH dès qu'un projet aura été retenu par les membres du Conseil.

ADOPTÉ

11.- Période de questions.

Un citoyen demande ce qui se passe avec les chiens dangereux. Le Maire répond que la Ville peut adopter des règlements plus sévères que ceux du provincial. Il faut toutefois vérifier ce qui est adopté à Fossambault-sur-le-Lac et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

12.- Levée de la séance

La séance est levée à 21h10.

CA-101-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 21h10.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière